

## Index égalité femmes-hommes 2023

Les entreprises d'au moins 50 salariés ont désormais l'obligation de publier leur index sur l'égalité femmes-homme.

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, l'index doit être calculé à partir de 4 à 5 indicateurs (selon la taille de l'entreprise). Il donne une note sur 100 points. Chaque société doit atteindre, au minimum, 75/100. Si une société n'atteint pas ce seuil, elle a trois ans pour se mettre en conformité, sans quoi elle pourra être sanctionnée à hauteur de 1 % de sa masse salariale.

L'objectif de cet index est de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Les 5 indicateurs de mesure sont :

1. L'écart de rémunération femmes-hommes,
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles,
3. L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
4. Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
5. La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'index égalité Femmes-Hommes Exide Technologies SAS est de 76/100 pour l'année 2023.

Pour permettre d'améliorer ce résultat dans les temps à venir, Exide Technologies SAS entend :

- diminuer l'écart de rémunération constaté en faveur des hommes en travaillant en interne sur des actions qui permettront de constater un meilleur taux d'augmentation des femmes au sein de notre structure.
- rechercher les opportunités qui permettront d'intégrer plus de femmes dans le top 10 des rémunérations de notre entreprise.